



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 132605

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessaire protection des enfants face à ce qui peut être défini comme une « hypersexualisation » de l'espace public. En effet, la place croissante occupée par la sexualité dans l'espace public et ses conséquences potentielles sur les enfants préoccupent un nombre croissant de spécialistes et de parents. Ce phénomène d'hypersexualisation concerne les enfants dans trois domaines : l'utilisation de l'image sexualisée des enfants dans les médias ou les publicités, la vente de biens et services destinés aux plus jeunes qui utilisent les ressorts de la sexualité adulte, l'exposition des enfants aux images érotiques ou pornographiques. Face à cette situation, les dispositifs les plus pertinents semblent être ceux qui sont adaptés à l'âge des enfants et qui privilégient une démarche éducative, tout en luttant contre les excès. Il convient donc de répondre au problème posé à la fois par la prévention, en misant sur l'éducation et l'information, mais aussi par une évolution de l'arsenal juridique, en renforçant l'encadrement des pratiques abusives. En matière de réglementation, certains pays ont déjà adopté des mesures significatives, comme la création d'un guichet unique regroupant les procédures de signalement des abus dans les médias et le commerce. Au-delà des actions qu'il convient de mener en matière de protection de l'enfance et de lutte contre les stéréotypes dans les relations hommes-femmes, elle lui demande quels sont les enseignements tirés par le Gouvernement des exemples étrangers et dans quelle mesure elle entend s'en inspirer afin de résorber le phénomène de l'hypersexualisation des enfants.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132605

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2012, page 4013

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)